

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017**

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 02 mars 2017
- Vote du compte administratif 2016 de la commune de Saint Martin de l'If
- Vote du Compte Administratif 2016 Budget annexe « LA FERME DE BRUNVILLE »
- Vote du Compte Administratif 2016 Budget annexe « ESPACE COMMERCIAL »
- Approbation du compte de gestion 2016 pour le budget principal de la commune de Saint Martin de l'If
- Approbation du compte de gestion 2016 pour le budget annexe « Espace Commercial »
- Approbation du compte de gestion 2016 pour le budget annexe « la Ferme de Brunville »
- Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget primitif 2017 de la commune de Saint Martin de l'If
- Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget primitif 2017 du budget annexe « La Ferme de Brunville »
- Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget primitif 2017 du budget annexe « Espace commercial »
- Demande d'adhésion au SDE76 des 13 communes de l'ancienne CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)
- Indice de vide à la Folletière
- Répartition des remboursements du dernier sinistre à la salle des fêtes de Fréville (réparation de la porte d'entrée)
- Subventions 2017 pour les associations de Betteville
- Nouveau contrat avec le bureau d'études dénommé « BET INGENIERIE et CONSEIL du PAYS de BRAY » pour assistance technique à maître d'ouvrage service voirie
- Représentant à la commission locale de l'eau
- Demande de diminution des horaires sur le poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe
- Complément à apporter à la délibération N° 7 du 16 septembre 2016 intitulée « récapitulatif des modifications des rues souhaitées sur la commune de Saint Martin de l'If »
- Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes des cartes nationales d'identité
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice :	43
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de Conseillers votants :	22+ 5 Procurations
Date de convocation :	le 28 mars 2017
Date d'affichage :	le 28 mars 2017

**L'an deux mille dix sept, le vendredi sept avril**, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

**Etaient présents :** M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET Sandrine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME PONSAR Valérie 4<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, M BARE Alain, MME CANTREL Anita, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M LECOURT Dominique, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés :** M VERDIERE Jean-Jacques 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME LHERNAULT Martine 1<sup>er</sup> adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, MME VIRVAUX Nadine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, M COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, MME DEBRAY Chantal, MME DUTOT Bérengère, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, MME KOLLMANN Marie, M LAVICE Alexis, MME LEMELLE Isabelle, M LEFEBVRE Dominique, M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent, MME MARCHAND Sarah, M VIGER Joël.

**Procurations :** M Didier Brochet à M Dominique Lecourt, Mme Chantal De Sutter à Mme Sandrine Nordet, M François Haas à M Sylvain Garand, Mme Nadine Virvaux à Mme Valérie Ponsar, M Jean-Jacques Verdière à M Christophe Acher.  
Madame Valérie Ponsar est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 1 DATE : 07/04/2017**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2017**

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 02 mars 2017, envoyé par mail le 15 mars 2017 ou par voie postale le 17 mars 2017 aux conseillers municipaux. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2 DATE : 07/04/2017**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DE STMARTIN DE L'IF**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2016	Fonctionnement	1 121 258,53	1 426 282,08
	Investissement	536 984,70	687 307,45
reports de l'exercice 2015	Fonctionnement 002		446 939,94
	Investissement 001		14 723,55
	<b>Total réalisations+ reports</b>	1 658 243,23	2 575 253,02
restes à réaliser à reporter en 2017	Fonctionnement		
	Investissement	853 869,00	281 132,00
	<b>Total restes à réaliser/ 2017</b>	853 869,00	281 132,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 121 258,53	1 873 222,02
	Investissement	1 390 853,70	983 163,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	2 512 112,23	2 856 385,02
	<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>344 272,79</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

**DELIBERATION N° 3 DATE : 07/04/2017**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE « LA FERME DE BRUNVILLE »**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

FERME DE BRUNVILLE		CA	Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice 2016	Fonctionnement		18 005,76	1 733,53
	Investissement		15 687,60	
reports de l'exercice 2015	Fonctionnement 002			19 392,75
	Investissement 001			15 687,60
	<b>Total réalisations+ reports</b>		33 693,36	36 813,88
restes à réaliser à reporter en 2017	Fonctionnement			
	Investissement			
	<b>Total restes à réaliser/ 2017</b>			
Résultat cumulé	Fonctionnement		18 005,76	21 126,28
	Investissement		15 687,60	15 687,60
	<b>TOTAL CUMULE</b>		33 693,36	36 813,88
	<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>3 120,52</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus

**DELIBERATION N° 4 DATE : 07/04/2017**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL »**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

<b>ESPACECOMMERCIAL</b>	<b>CA</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>réalisations de l'exercice 2016</b>	<b>Fonctionnement</b>	4 825,67	10 335,84
	<b>Investissement</b>	95 026,29	89 967,50
<b>reports de l'exercice 2015</b>	<b>Fonctionnement 002</b>		10 567,15
	<b>Investissement 001</b>	3 967,50	
	<b>Total réalisations+ reports</b>	103 819,46	110 870,49
<b>restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Investissement</b>		
	<b>Total restes à réaliser/ 2017</b>		
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Fonctionnement</b>	4 825,67	20 902,99
	<b>Investissement</b>	98 993,79	89 967,50
	<b>TOTAL CUMULE</b>	103 819,46	110 870,49
	<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>7 051,03</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

<b>DELIBERATION N° 5</b>	<b>DATE : 07/04/2017</b>
--------------------------	--------------------------

<b>OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF</b>
---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé de la commune de Saint Martin de l'If, pour l'exercice 2016 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>OBJET : DELIBERATION N° 6</b>	<b>DATE : 07/04/2017</b>
----------------------------------	--------------------------

<b>OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 POUR LE BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL »</b>
--

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand,

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'espace commercial de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2016 ;



<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	-407 690.70 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	751 963.49 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>407 690.70 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>344 272.79 €</b>

**DELIBERATION N° 9                      DATE : 07/04/2017**

**OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget primitif 2017  
du budget annexe                      « LA FERME DE BRUNVILLE »**

3 120.52 €  
0.00 €

à l'unanimité,

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 272.23 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 392.75 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>3 120.52 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

D Solde d'exécution d'investissement

E Solde des restes à réaliser d'investissement

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>3 120.52 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>3 120.52 €</b>

**DELIBERATION N° 10                      DATE : 07/04/2017**

**OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget primitif 2017  
du budget annexe                      « ESPACE COMMERCIAL »**

16 077,32 €  
0.00 €

à l'unanimité

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 510.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 567.15 €

<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		<b>16 077.32 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-9 026.29 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	-9 026.29 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	16 077.32 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>9 026.29 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>7 051.03 €</b>

<b>DELIBERATION N° 11</b>	<b>DATE : 07/04/2017</b>
---------------------------	--------------------------

<b>OBJET : DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)</b>
--

Vu les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,  
Vu la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,  
Considérant que :

- la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- après cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
  - ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- la consultation de la CDCI n'est pas requise,
  - chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76, ou de refuser l'adhésion de ces treize communes au SDE76 au(x) motif(s) suivant(s) : .....

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

<b>DELIBERATION N° 12</b>	<b>DATE : 07/04/2017</b>
---------------------------	--------------------------

<b>OBJET : INDICE DE VIDE A LA FOLLETIERE</b>
---

Monsieur le maire explique que l'étude des indices de vide à la Folletière a été lancée en 2004 et interrompue en 2006. Les consultations et analyse des Archives Départementales de Seine-Maritime, de la base de données du BRGM et de la DDE, ainsi que l'analyse de 2 campagnes de photographies aériennes (1963 et 1978) et de l'orthophotoplan de 2003 avaient été réalisées, à l'époque, par le cabinet d'études Ingetec. C'est pourquoi il leur a demandé d'établir un estimation pour la suite de l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'estimation réalisée par le cabinet d'études Ingetec d'un montant de 5 313 €T.T.C., afin de finaliser le recensement des indices de cavités à la Folletière. Il

charge le maire de signer la convention d'étude correspondante, et d'inscrire la somme de 5 313 € au budget primitif 2017.

**DELIBERATION N° 13**                      **DATE : 07/04/2017**

**OBJET : REPARTITION DES REMBOURSEMENTS DU SINISTRE A LA SALLE DES FETES DE FREVILLE (REPARATION DE LA PORTE D'ENTREE)**

Monsieur le maire rappelle que la porte d'entrée de la salle des fêtes de Fréville a été forcée lors du vol d'objets réalisés par les exposants et d'appareils divers, à l'occasion du marché de Noël en décembre dernier. L'assurance Axa doit rembourser le préjudice globalement à la commune de Saint Martin de l'If et ensuite la commune remboursera la somme globale à madame Ponsar qui, à son tour, remboursera les personnes concernées par le vol. Monsieur le maire donne lecture du détail du remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser madame Valérie Ponsar d'un montant de 2469.10 €, restant la somme de 763.39 € pour la commune de Saint Martin de l'If (Total payé par l'assurance AXA : 3511.34 €).

**DELIBERATION N° 14**                      **DATE : 07/04/2017**

**OBJET : SUBVENTIONS 2017 POUR LES ASSOCIATIONS DE BETTEVILLE**

Les bilans financiers 2016 des différentes associations de Betteville ayant tous été fournis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017 :

<b>BETTEVILLE</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Anciens combattants	250€	250 €
Club Aérobie	250 €	250 €
Hatha Yoga	100€	100 €
Tennis de table	400€	400 €

**DELIBERATION N° 15**                      **DATE : 07/04/2017**

**OBJET : Nouveau contrat avec le bureau d'études dénommé « BET INGENIERIE et CONSEIL du PAYS de BRAY » pour assistance technique à maître d'ouvrage service voirie**

Monsieur le maire informe que, pour assurer l'assistance et le conseil technique à la gestion de la voirie communale, la communauté de communes du Plateau Vert faisait appel au cabinet d'études « BET INGENIERIE et CONSEIL du PAYS de BRAY ». Il donne lecture du contrat correspondant. Afin d'assurer une continuité dans le suivi des travaux, il propose de retenir sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir le cabinet d'études « BET INGENIERIE et CONSEIL du PAYS de BRAY aux conditions stipulées dans le contrat précité, pour un montant total de 3 600 € H.T.
- autoriser le maire à signer le contrat correspondant.

**DELIBERATION N° 16**                      **DATE : 07/04/2017**

**OBJET : REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Monsieur le maire rappelle que de nombreuses actions sur la prévention du risque d'inondation sont mises en place par les Syndicats Mixtes des Bassins Versants Caux- Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec, accompagnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui ont mutualisé leurs moyens pour lancer une démarche d'élaboration commune d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE des 6 Vallées concerne les vallées de l'Ambion, la Sainte Gertrude, la Rançon, la Fontenelle, l'Austreberthe et le Saffimbec. Le SAGE est un document réglementaire issu d'une démarche collective et concertée, qui associe l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau du territoire, mobilisés dans une volonté commune de préservation du patrimoine eau et

représentés au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable parlement de l'eau au niveau local. Cette commission constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décisions et permet de formaliser des objectifs partagés.

Monsieur le maire informe qu'il fait déjà partie de la Commission Locale de l'Eau correspondante et que depuis la création de la commune nouvelle de Saint Martin de l'If, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant. Il propose de renouveler sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne monsieur Sylvain Garand comme représentant délégué de la commune de Saint Martin de l'If au sein de la commission locale de l'eau du SAGE des 6 vallées.

**DELIBERATION N° 17**

**DATE : 07/04/2017**

**OBJET : DEMANDE DE DIMINUTION DES HORAIRES SUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre rédigée par madame Amélie Vittecoq pour une demande de diminution d'heures, soit réduire de 32 h à 30 h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de diminuer les horaires du poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe, soit passer de 32 h/35 h à 30 h/35 h hebdomadaires, à compter du 11 avril 2017.

**DELIBERATION N° 18**

**DATE : 07/04/2017**

**OBJET : Complément à apporter à la délibération N° 7 du 16 septembre 2016 intitulée « récapitulatif des modifications des rues souhaitées sur la commune de Saint Martin de l'If »**

Monsieur Acher informe qu'il a fait un dernier point avec le référent de La Poste. L'impasse de la Briqueterie à la Folletière manque au tableau récapitulatif des modifications des rues souhaitées sur la commune de Saint Martin de l'If, réalisé en septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter l'impasse de la Briqueterie N°166 (anciennement dénommée rue de la Coupellerie N°1) sur la Folletière, au tableau récapitulatif des modifications des rues souhaitées sur la commune de Saint Martin de l'If, validé par délibération du conseil municipal le 16 septembre 2016.

Monsieur le maire est chargé de notifier la présente délibération aux services concernés de La Poste.

**DELIBERATION N° 19**

**DATE : 07/04/2017**

**OBJET : Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes des cartes nationales d'identité**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes ne disposant pas d'un dispositif de recueil.
- Demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Cabinet médical :** Monsieur le maire informe que, pour l'instant, aucune subvention n'a été accordée pour la réalisation du cabinet médical, et que messieurs Acher et Dubost ont assisté hier à un entretien avec les services en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) pour défendre le dossier.

Monsieur Acher précise que le dossier présenté pour le cabinet médical dans le cadre du Fonds de Solidarité est très loin de la charte exigée par l'A.R.S. (maison de santé à Km, 15 médecins, projet de santé) et que, de ce fait, la subvention ne peut être accordée. + 15

Quant à la demande de subvention faite dans le cadre de la D.E.T.R. 2017, également ajournée, monsieur le maire informe qu'une démarche initiée par monsieur Coutey conseiller départemental, auprès du sous-préfet, est en cours, afin de positionner cette demande de subvention sur une autre ligne, ce qui nous dispenserait de l'avis de l'A.R.S.

En parallèle, un courrier signé des quatre maires délégués a été envoyé à madame la préfète et au président de l'association des maires pour appuyer cette demande de changement de ligne d'imputation.

Enfin, pour la dotation de contrat de ruralité, les élus de la C.C.R.Y. ont reporté la demande de subvention en 2018.

Monsieur le maire est favorable au maintien de la réalisation du cabinet médical, même si les subventions ne sont pas attribuées, afin de garder les services et commerces dans la commune. Monsieur Acher précise que, sans ce projet, l'avenir de la résidence des personnes âgées peut être compromis, et que si la résidence venait à perdre des locataires, le SIVOM devrait financer les loyers versés à LOGEAL. Messieurs Dubost et Clech sont également très favorables à la poursuite du projet sans subvention.

Monsieur Garand demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord pour poursuivre le projet du cabinet médical, même sans subvention. Du fait que ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et vu le peu de conseillers présents ce jour, madame Padé demande s'il est possible de reporter cette décision lors de la prochaine réunion. Monsieur le maire répond que ce sujet sera donc débattu lors de la prochaine réunion qui aura lieu mardi 25 avril 2017.

- **Antenne à la Folletière :** Monsieur le maire informe qu'un nouveau terrain situé à la limite de Carville-la-Folletière, Fréville et La Folletière conviendrait davantage pour l'installation d'une antenne posée sur un pylône de 45 m (2 fois la hauteur du château d'eau de Fréville). Il demande aux conseillers de réfléchir aux conséquences de la nouvelle implantation et précise que ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Madame Silliard souhaite qu'avant toute intervention, le maire de Carville la Folletière soit informé. Monsieur Garand lui répond que telle était son intention.

- Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission de madame Isabelle Lemelle du poste de conseillère municipale de la commune de Saint Martin de l'If, à compter du 31 mars 2017, pour des raisons personnelles.
- Monsieur Douville demande si les marquages au sol sont prévus cette année. Monsieur le maire répond que pour l'instant cela n'est pas prévu.
- Monsieur Baré signale qu'un motard passe régulièrement vers 18 h 30 dans le lotissement le Nouveau Monde Sud à Fréville et cela cause des nuisances sonores. Monsieur le maire veut bien lui envoyer un courrier à condition d'avoir le nom de la personne ou le numéro de la plaque minéralogique de la moto.
- Monsieur Frémont demande où en est la fibre numérique ? monsieur le maire répond que les travaux vont s'étaler jusqu'en 2019. Par ailleurs, il signale que la bétairie située rue des Coquelicots s'est agrandie.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 15.